

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-662 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-662** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée A-1** et de ces zones contiguës Ra-27, Ra-30, RUR-2 et RUR-3;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **A-1** se situe approximativement :

- A l'est de : La limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley
- Au nord de : Chemin Virgin
- A l'ouest de : La rue Checkerberry Hill et son prolongement imaginaire jusqu'à la limite avec la Municipalité du Canton de Hatley
- Au sud de : La limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **A-1**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-663 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-663 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Aq-1** et de ces zones contiguës Aq-2, C-4, C-6, P-2, Ra-13, Ra-15, Ra-16, Ra-17, Rb-1 et Rec-3;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Aq-1** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Main	
Au nord de :	chemin de la Rivière	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	chemin Capelton	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Aq-1**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-664 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-664** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Aq-2** et de ces zones contiguës Aq-1, C-4, C-5, C-8, P-4, P-5, P-8, P-9, Ra-1, Ra-3, Ra-6, Ra-8, Ra-25, Rec-1, Rec-2, Rec-4, Rec-5 et Rec-6;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Aq-2** se situe approximativement :

A l'est de :	chemin Magog et de la rue Hovey	
Au nord de :	de la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	chemin du Lac	
Au sud de :	chemin Virgin	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Aq-2**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-665 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-665 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée C-1** et de ces zones contiguës Ra-4, Ra-5, Ra-6, Ra-7, RUR-3 et RUR-4;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **C-1** se situe approximativement :

A l'est de :	La limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	la rue Cedar	
Au sud de :	les chemins Virgin et Magog	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **C-1**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-666 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-666 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée C-2** et de ces zones contiguës C-3, P-2 et Ra-11;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **C-2** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Wadleigh	
Au nord de :	la rue Main	
A l'ouest de :	la rivière Massawippi	
Au sud de :	la rue Lafleur et le chemin Capelton	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **C-2**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-667 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-667 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée C-3** et de ces zones contiguës C-2, C-4, P-2, P-4, P-5 et Ra-11;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **C-3** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Wadleigh	
Au nord de :	du lac Massawippi	
A l'ouest de :	de la rivière Massawippi	
Au sud de :	la rue Lafleur et le chemin Capelton	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **C-3**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-668 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-668** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée C-5** et de ces zones contiguës Aq-1, Aq-2, C-6, C-7, P-6 et Rec-4;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **C-5** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi	
Au nord de :	la rue School	
A l'ouest de :	lac Massawippi	
Au sud de :	la rue Mill et de la rivière Massawippi	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **C-5**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-669 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-669 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée P-1** et de ces zones contiguës Ra-11, Ra-12, Ra-13, Ra-14 et Rur-1;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-1** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Wadleigh	
Au nord de :	la rivière Massawippi	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-1**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-670 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-670 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée P-2** et de ces zones contiguës Aq-1, C-2, C-3, C-4, Ra-11 et Ra-13;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-2** se situe approximativement :

A l'est de :	chemin Capelton	
Au nord de :	chemin de la Rivière et de la rue Main	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	chemin Capelton	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-2**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-671 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-671 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée P-3** et de ces zones contiguës Ra-9, Ra-10 et Ra-11;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-3** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Taylor	
Au nord de :	chemin Magog	
A l'ouest de :	chemin Capelton et de la rue Kezar	
Au sud de :	la rue Wadleigh	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-3**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-672 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-672 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée P-4** et de ces zones contiguës Aq-2, C-3, P-5, Ra-10, Ra-11 et Rec-2;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-4** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Cedar	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	la rue Mill	
Au sud de :	la rue Lebaron et de la rue Lafleur	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-4**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-673 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-673** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée P-5** et de ces zones contiguës Aq-2, C-3, C-4 et P-4;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-5** se situe approximativement :

A l'est de :	chemins Magog et Capelton	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	la rivière Massawippi	
Au sud de :	la rue Ladouceur	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-5**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-674 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-674 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée P-6** et de ces zones contiguës C-5, C-7, Ra-24 et Rec-4;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-6** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi	
Au nord de :	la rue Gagnon	
A l'ouest de :	la rue Séguin	
Au sud de :	la rivière et du lac Massawippi	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-6**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-675 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-675** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée P-7** et de ces zones contiguës C-6, C-7, Ra-20, Ra-23, Ra-24 e Rb-4;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-7** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Main et du la rue Massawippi	
Au nord de :	la rue Mckay	
A l'ouest de :	la rue Merrill	
Au sud de :	chemin Sherbrooke	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-7**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-676 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-676 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée P-8** et de ces zones contiguës Aq-2 et Rec-4;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-8** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi	
Au nord de :	la rue Gagnon	
A l'ouest de :	la rue Main	
Au sud de :	lac Massawippi	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-8**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-677 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-677 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée P-9** et de ces zones contiguës Aq-2, Ra-26, Rec-5, Rec-6 et Rec-7;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-9** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la rue Massawippi	
Au sud de :	l'intersection de la rue Massawippi et du chemin du Lac	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-9**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-678 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-678 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée P-10** et de ces zones contiguës Ra-24 et Rec-4;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-10** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Séguin	
Au nord de :	l'intersection de la rue Massawippi et du chemin du Lac	
A l'ouest de :	rives du lac Massawippi	
Au sud de :	la rue School	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-10**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-679 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-679 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée P-11** et de ces zones contiguës Ra-14 et Ra-15;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-11** se situe approximativement :

A l'est de :	de la Mairie de la Municipalité du Village de North Hatley	
Au nord de :	la rivière Massawippi	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **P-11**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-680 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-680** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-1** et de ces zones contiguës Aq-2, C-8, Ra-2, Ra-3 et Ra-31;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-1** se situe approximativement :

A l'est de :	la limite du territoire avec la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	
A l'ouest de :	lac Massawippi	
Au sud de :	route 108	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-1**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-681 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-681 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-2** et de ces zones contiguës Ra-2, Ra-3 et Ra-31;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-2** se situe approximativement :

A l'est de :	la limite du territoire avec la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	lac Massawippi	
Au sud de :	route 108	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-2**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-682 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-682** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-3** et de ces zones contiguës Aq-2, Ra-1, Ra-2 et Ra-31;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-3** se situe approximativement :

A l'est de :	la limite du territoire avec la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	lac Massawippi	
Au sud de :	la route 108	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-3**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-683 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-683** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-4** et de ces zones contiguës C-1, Ra-3, Ra-6, Ra-31 et RUR-5;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-4** se situe approximativement :

A l'est de :	la limite du territoire avec la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	lac Massawippi	
Au sud de :	chemin Virgin	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-4**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-684 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-684** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-5** et de ces zones contiguës C-1, Ra-6 et Ra-7;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-5** se situe approximativement :

A l'est de :	chemin de l'Université	
Au nord de :	la route 108	
A l'ouest de :	lac Massawippi	
Au sud de :	chemin Virgin	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-5**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-685 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-685** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-6** et de ces zones contiguës Aq-1, C-1, Ra-3, Ra-4, Ra-5, Ra-7 et Rec-1;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-6** se situe approximativement :

A l'est de :	chemin de l'Université	
Au nord de :	la rue Hovey et du lac Massawippi	
A l'ouest de :	lac Massawippi	
Au sud de :	chemin Virgin et du chemin Magog	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-6**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-686 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-686** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-7** et de ces zones contiguës A-1, C-1, Ra-5, Ra-6, Ra-8, Ra-9, Ra-10, Ra-30, Rec-1, Rec-2 et RUR-3;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-7** se situe approximativement :

A l'est de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	la rue Wadleigh	
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-7**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-687 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-687** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-8** et de ces zones contiguës Aq-2, Ra-7, Rec-1 et Rec-2;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-8** se situe approximativement :

A l'est de :	l'intersection des chemins Hovey et Virgin	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	la rue Cedar	
Au sud de :	la rue Houghton	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-8**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-688 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-688** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-9** et de ces zones contiguës P-3, Ra-7, Ra-10, Ra-11, Ra-12, Ra-30 et Rur-1;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-9** se situe approximativement :

A l'est de :	chemin Capelton	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	chemin de l'Université	
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-9**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-689 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-689** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-10** et de ces zones contiguës P-3, P-4, Ra-7, Ra-9, Ra-11, et Rec-2;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-10** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Taylor
Au nord de :	lac Massawippi
A l'ouest de :	chemin Capelton
Au sud de :	la rue Wadleigh

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-10**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-690 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-690 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-11** et de ces zones contiguës C-2, C-3, P-1, P-2, P-3, P-4, Ra-9, Ra-10, Ra-12 et Ra-13;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-11** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Taylor	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	la rivière Massawippi	
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-11**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-691 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-691 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-12** et de ces zones contiguës P-1, Ra-9, Ra-11 et Rur-1;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-12** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Taylor	
Au nord de :	chemin Capelton	
A l'ouest de :	la Mairie de la Municipalité du Village de North Hatley	
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-12**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-692 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-692** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-13** et de ces zones contiguës Aq-1, P-1, P-2, Ea-11, Ra-14 et Ra-15;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-13** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Wadleigh	
Au nord de :	la rivière Massawippi	
A l'ouest de :	la rivière Massawippi	
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-13**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-693 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-693** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-14** et de ces zones contiguës P-1, P-11, Ra-13, Ra-15 et RUR-1;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-14** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Kezar	
Au nord de :	la rivière Massawippi	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-14**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-694 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-694** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-15** et de ces zones contiguës Aq-1, P-11 et Ra-14;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-15** se situe approximativement :

A l'est de :	la Mairie de la Municipalité du Village de North Hatley	
Au nord de :	la rivière Massawippi	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-15**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-695 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-695** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-16** et de ces zones contiguës Aq-1, Ra-18 et Rb-1;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-16** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Jackson Heights	
Au nord de :	la rue Jackson Heights	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la rivière Massawippi	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-16**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-696 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-696** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-18** et de ces zones contiguës Ra-16, Ra-17, Ra-19, Rb-1 et Rb-2;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-18** se situe approximativement :

A l'est de :	l'intersection des chemins de la Rivière et Sherbrooke	
Au nord de :	rue Stewart	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la rivière Massawippi	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-18**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-697 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-697 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-19** et de ces zones contiguës C-6, Ra-17, Ra-18, Ra-20, Rb-2, Rb-3 et Rec-3;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-19** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Main	
Au nord de :	chemin Sherbrooke	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la rivière Massawippi	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-19**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-698 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-698** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-20** et de ces zones contiguës C-6, P-7, Ra-19, Ra-21, Ra-22, Ra-23 et Rb-7;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-20** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Main et du chemin de la Rivière	
Au nord de :	la rue Séguin et de la rue Rublee	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	chemin de la Rivière et de la rue Jackson Heights	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-20**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-699 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-699 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-21** et de ces zones contiguës Ra-20, Ra-22 et Rb-3;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-21** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue School	
Au nord de :	la rue Rublee	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la rue Jackson Heights	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-21**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-700 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-700** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-22** et de ces zones contiguës Ra-20, Ra-21, Ra-23, Rb-4 et Rb-5;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-22** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue School et de la rue McKay	
Au nord de :	la rue Jones et de la rue Rublee	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la rue Stewart	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-22**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-701 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-701** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-23** et de ces zones contiguës P-7, Ra-20, Ra-22 et Rb-4;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-23** se situe approximativement :

A l'est de :	chemin de la rivière et de la rue Scholl	
Au nord de :	la rue McKay, de la rue Jones et de la rue Rublee	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la rue Stewart	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-23**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-702 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-702** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-24** et de ces zones contiguës C-7, P-6, P-7, P-10, Ra-25, Ra-26, Rb-4, Rb-6, Rb-7, Rec-4 et Rec-5;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-24** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi	
Au nord de :	la rue Woodward	
A l'ouest de :	la rue Merrill	
Au sud de :	chemin Sherbrooke	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-24**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-703 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-703** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-25** et de ces zones contiguës Aq-2, Ra-24, Rec-4 et Rec-5;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-25** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi	
Au nord de :	la rue Woodward	
A l'ouest de :	la rue Séguin	
Au sud de :	chemin Sherbrooke	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-25**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement
n° 2023-704 modifiant le zonage n° 2001-432**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-704** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-26** et de ces zones contiguës P-9, Ra-24, Ra-27, Rb-7, Rb-8, Rec-5 et Rec-7;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-26** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi		
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley		
A l'ouest de :	la rue Massawippi		
Au sud de :	la rue School		

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-26**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-705 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-705** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-27** et de ces zones contiguës Ra-26, Ra-28, Rb-7, Rb-8, Rb-9, Rb-13 et Rec-7;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-27** se situe approximativement :

A l'est de :	chemin du Lac	⋮
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	⋮
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	⋮
Au sud de :	l'intersection du chemin du Lac et de la rue Massawippi et de la rue McKay	⋮

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-27**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-706 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-706** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-28** et de ces zones contiguës Ra-27, Rb-13 et Rec-7;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-28** se situe approximativement :

A l'est de :	chemin du Lac	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la rue Woodward	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-28**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-707 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-707** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-29** et de ces zones contiguës P-6, Rec-6 et Rec-7;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-29** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la rue Massawippi	
Au sud de :	la rue Woodward	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-29**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-708 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-708** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-30** et de ces zones contiguës A-1, Ra-7, Ra-9, RUR-1, RUR-2 et RUR-3;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-30** se situe approximativement :

A l'est de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley
Au nord de :	lac Massawippi
A l'ouest de :	la rue Kezar et de la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-30**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-709 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-709** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Ra-31** et de ces zones contiguës Ra-1, Ra-2, Ra-2, Ra-4 et RUR-5;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-31** se situe approximativement :

A l'est de :	la limite du territoire avec la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	lac Massawippi	
Au sud de :	la route 108	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Ra-31**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-710 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-710 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rb-1** et de ces zones contiguës Aq-1, Ra-16, Ra-17 et Ra-18;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-1** se situe approximativement :

A l'est de :	l'intersection de la rue Main et des chemins de la Rivière et Sherbrooke	
Au nord de :	la rue Jackson Heights	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la rivière Massawippi	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-1**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-711 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-711 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rb-2** et de ces zones contiguës Ra-18, Ra-19 et Rb-3;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-2** se situe approximativement :

A l'est de :	l'intersection de la rue Main et des chemins de la Rivière et Sherbrooke	
Au nord de :	la rue Stewart	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	chemin de la Rivière	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-2**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-712 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-712 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rb-3** et de ces zones contiguës Ra-19, Ra-20, Ra-21 et Rb-2;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-3** se situe approximativement :

A l'est de :	l'intersection de la rue Main et des chemins de la Rivière et Sherbrooke	
Au nord de :	chemin Sherbrooke	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	chemin de la Rivière	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-3**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-713 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-713** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rb-4** et de ces zones contiguës P-7, Ra-22, Ra-23, Ra-24, Rb-5, Rb-6 et Rb-13;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-4** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Main et de la rue Massawippi	}
Au nord de :	la rue Jones et de la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	chemin Sherbrooke	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-4**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-714 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-714 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rb-5** et de ces zones contiguës Ra-22, Rb-4, Rb-11 et Rb-13;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-5** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Main et de la rue Massawippi	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	chemin Sherbrooke	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-5**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-715 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-715** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rb-6** et de ces zones contiguës Ra-24, Rb-4, Rb-7, Rb-10 et Rb-13;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-6** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Main et de la rue Massawippi	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la rue School et du chemin Sherbrooke	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-6**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-716 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-716** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rb-7** et de ces zones contiguës Ra-24, Ra-26, Ra-27, Rb-6, Rb-8 et Rb-13;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-7** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Main et du chemin du Lac	}
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la rue School	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-7**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-717 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-717 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rb-8** et de ces zones contiguës Ra-26, Ra-27, Rb-7, Rb-9 et Rb-13;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-8** se situe approximativement :

A l'est de :	chemin du Lac	⋮
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	⋮
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	⋮
Au sud de :	l'intersection du chemin du Lac et de la rue Massawippi et de la rue McKay	⋮

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-8**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-718 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-718** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rb-9** et de ces zones contiguës Ra-27, Rb-8 et Rb-13;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-9** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Massawippi	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la rue Woodward	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-9**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-719 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-719 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rb-10** et de ces zones contiguës Rb-6 et Rb-13;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-10** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Massawippi	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la rue Gagnon et de la rue Séguin	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-10**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-720 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-720 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rb-11** et de ces zones contiguës Rb-5 et Rb-13;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-11** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Merrill	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	chemin Sherbrooke	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-11**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-721 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-721 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rb-13** et de ces zones contiguës Ra-27, Ra-28, Rb-4, Rb-5, Rb-6, Rb-7, Rb-8, Rb-9, Rb-10 et Rb-11;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-13** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Main et de la rue Massawippi	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	chemin Sherbrooke	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rb-13**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-722 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-722 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rec-1** et de ces zones contiguës Aq-2, Ra-6, Ra-7 et Ra-8;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-1** se situe approximativement :

A l'est de :	l'intersection des chemins Hovey et Virgin	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	la rue Cedar	
Au sud de :	la rue Houghton	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-1**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-723 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-723** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rec-2** et de ces zones contiguës Aq-2, P-4, Ra-7, Ra-8 et Ra-10;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-2** se situe approximativement :

A l'est de :	la rue Houghton	
Au nord de :	lac Massawippi	
A l'ouest de :	chemin Capelton	
Au sud de :	la rue Houghton et de la rue Lebaron	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-2**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-724 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-724** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rec-3** et de ces zones contiguës Aq-1, C-6, Ra-17 et Ra-19;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-3** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi	
Au nord de :	chemin Sherbrooke	
A l'ouest de :	la rue Jackson Heights	
Au sud de :	la rivière Massawippi	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-3**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-725 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-725 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rec-4** et de ces zones contiguës Aq-2, C-5, P-6, P-8, P-10, Ra-24 et Ra-25;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-4** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi	
Au nord de :	l'intersection du chemin du Lac et de la rue Massawippi	
A l'ouest de :	la rue Main, de la rue School et de la rue Séguin	
Au sud de :	la rivière Massawippi et du lac Massawippi	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-4**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-726 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-726** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rec-5** et de ces zones contiguës Aq-2, P-9, Ra-24, Ra-25, Ra-26 et Rec-7;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-5** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la rue Massawippi	
Au sud de :	la rue Gagnon	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-5**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-727 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-727 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rec-6** et de ces zones contiguës Aq-2, P-9 et Ra-29;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-6** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la rue Massawippi	
Au sud de :	la rue Woodward	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-6**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-728 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-728 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée Rec-7** et de ces zones contiguës P-9, Ra-26, Ra-27, Ra-28 et Ra-29;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-7** se situe approximativement :

A l'est de :	lac Massawippi	
Au nord de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
A l'ouest de :	la rue Massawippi	
Au sud de :	l'intersection du chemin du Lac et de la rue Massawippi	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **Rec-7**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-729 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-729 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée RUR-1** et de ces zones contiguës P-1, Ra-9, Ra-12, Ra-14, Ra-30 et RUR-2;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **RUR-1** se situe approximativement :

A l'est de :	chemin de l'Université	
Au nord de :	la rue Wadleigh, de la rue Lafleur et du chemin Capelton	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **RUR-1**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-730 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-730 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée RUR-2** et de ces zones contiguës A-1, Ra-30 et RUR-1;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **RUR-2** se situe approximativement :

A l'est de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au nord de :	la rue Houghton et de la rue Wadleigh	
A l'ouest de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **RUR-2**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-731 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-731 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée RUR-3** et de ces zones contiguës A-1, C-1, Ra-7 et RUR-4;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **RUR-3** se situe approximativement :

A l'est de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	
Au nord de :	la route 108	
A l'ouest de :	l'intersection du chemin Magog et du chemin Virgin	
Au sud de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley	

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **RUR-3**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-732 modifiant le zonage n° 2001-432

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°**2023-732** modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description du secteur concerné, comprenant la **zone visée RUR-5** et de ces zones contiguës Ra-4, Ra-31 et RUR-4;

Le secteur concerné par la prohibition de l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **RUR-5** se situe approximativement :

A l'est de :	la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley et la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley
Au nord de :	la rue Hovey
A l'ouest de :	chemin Magog et de la rue Hovey
Au sud de :	chemin Virgin et du chemin de l'Université

Le projet de règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ces documents sont aussi disponibles pour consultation au bureau de la Mairie sis au 3125, chemin Capelton, North Hatley, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » dans la zone **RUR-5**.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **27 mars 2023, à 15 h 30**, à la mairie du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Directeur général